

Délibération n° 20230304-013

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 4 mars 2023

Objet : CONVENTION
ENEDIS / TE63 ECHANGE
D'INFORMATIONS
RELATIVES AUX
OUVRAGES DE
BRANCHEMENT

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
23 février 2023

Nombre de délégués :

En exercice : 140
Présents : 76
Pouvoir : 12
Votants : 88

Pour : 83
Contre : 1 – (PERCHE
Serge)
Abstention : 0 –

L'an deux mille vingt-trois, le quatre mars à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, GUILLAUME Gérard, DUCOING Guy, GUELON René, OLIVAIN Thierry, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, FRUCHART Jean-Luc, ROCHE Alain, FRITEYRE Lilian, DEMAY André, NORE Michel, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, PRADIER Alain, LEON Bernard, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, VALLEIX Philippe, DUTEMPS Joseph, BOUYOUX Francis, MERCERON Jean-Luc, JARLIER Dominique, COMPTE Serge, CHARRAUX Daniel, DUDYSK Philippe, BARGEON Marcel, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, METZGER Pierre, TARTIERE Philippe, COUPAT Sylvie, JEROME Christian, RAFFAULT Daniel, MALAYRAT (SEU) Jean-Pierre, VATIN Thierry, LECHEVALLIER Christine, GAUMY Francis, VILLEBRUN Bernard, EGLI Eric, CLEMENT Jean-Marie, BONNET Nicolas, BRIAT Dominique, MIZOULE Lucie, HACHEMI-LANSON Nouredine, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, LEVI ALVARES Luc, RAZAVET Jean-François, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, SANCHEZ Nicolas, LARDANS Jacques, JOURDY Isabelle, MALAYRAT (CAM) Jean-Pierre

Suppléants ayant pouvoir :

NEDELLEC Jean-Yves, NURY Jacques, GUELON René, LABUSSIÈRE Jean-Marc, VIGIGNOL Yannick, BOSTVIRONNOIS

Maryse, GROSLIER Jean-Yves, HAYMA Eric

Pouvoirs :

MEALLET Roger-Jean donne procuration à LHERMET Florence, DOMINGO Marcel donne procuration à SABLONIERE Didier, FANJUL José donne procuration à COUDUN Laurent, BELGARDE Joseph donne procuration à DUMAS Daniel, PINTE Emmanuel donne procuration à CHASSANG Jean-Pierre, MASSON Adrien donne procuration à CHANSARD Gérard, MORISON Georges donne procuration à BONNET Grégory, FALGOUX Jean-Louis donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien, MAS Gilles donne procuration à DEMAY André, DURANTIN Christian donne procuration à LECHEVALLIER Christine, GABRILLARGUES Camille donne procuration à RAYNAL Roger, FONTENILLE Jean donne procuration à LARDANS Jacques

Secrétaire de séance : Mme BRUN

**CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION :
AUTORISATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT**

De la convention relative aux échanges d'informations dans le cadre de l'établissement et de la mise à jour de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages de branchement à titre expérimental

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme (TE63), EDF et Enedis ont signé le 25 juin 2021, un contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique, aux tarifs réglementés sur le territoire de la concession pour une durée de 30 ans.

TE63, exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau public de distribution d'électricité conformément au cahier des charges et selon *l'article 4 de l'arrêté du 10 février 2020 fixant le contenu et les délais de production de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages des concessions de distribution d'électricité*. A ce titre, TE63 communique au gestionnaire du réseau public de distribution concerné, de façon à permettre cette mise à jour, toute information utile relative aux ouvrages qu'elle construit, modifie ou met au rebut. Le concessionnaire établit la liste des informations nécessaires à cette mise à jour.

La FNCCR, France Urbaine et ENEDIS ont conclu le 18 mai 2022, un accord de méthode expérimentale relative aux échanges d'informations dans le cadre de l'établissement et de la mise à jour de l'inventaire détaillé et localisé des ouvrages de branchement.

La présente délibération vise à autoriser le Président à signer la convention ci annexée qui décline localement l'accord entre TE63 et ENEDIS Puy-de-Dôme.

Eléments saillants de cette convention

Elle traite de la fiabilisation des données d'inventaire prévue à l'article 43 du cahier des charges de concession.

Le mode opératoire expérimental nécessite et prévoit la mise à disposition de données personnelles des usagers du réseau public de distribution d'électricité. ENEDIS est le Responsable de Traitement et TE63 agit en tant que sous-traitant.

TE63 devra déclarer au responsable de traitement, tout sous-traitant au sens du RGPD, qu'il entend utiliser dans le cadre de l'exécution de cette convention. A ce stade des échanges, la SEMELEC63, mandataire du maître d'ouvrage TE63 et les entreprises titulaires des marchés EREP63 seront désignés sous-traitant ultérieurs par TE63.

La durée de la convention est d'environ 3ans, plus précisément elle prend fin le 31 décembre 2026.

Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention ci-annexée

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

PRÉFECTURE
DU PUY-DE-DÔME

18 MARS 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ